

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2022

Référence
2022_04

Objet de la délibération
Location de chasse 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	4	7

Date de la convocation
03/02/2022

Date d'affichage
03/02/2022

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en PREFECTURE DE  
CHARLEVILLE  
Le : 09/02/2022

Et

Publication ou notification du :  
10/02/2022

L' an 2022 et le 9 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de PELTIER JOSETTE, Maire

**Présents** : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mme TRISTANT AURELIE, MM : LAVAL JEAN-MARIE, MIGEOT HERVE

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GILLET BRIGITTE à Mme TRISTANT AURELIE, LAVAL GWENDOLINE à M. LAVAL JEAN-MARIE, SARAZIN ISABELLE à Mme PELTIER JOSETTE, SNIDARO KAREN à Mme PELTIER JOSETTE, M. TITEUX ARNAUD à M. MIGEOT HERVE  
Absent(s) : MM : NANCY DOMINIQUE, STEVENIN GEOFFREY

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LAVAL JEAN-MARIE

**Objet de la délibération** : Location de chasse 2022

M. Laval, faisant partie de la société de chasse, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

- Madame la Maire expose que la location de chasse est actuellement de 160 €.
- Madame la Maire propose de ne pas augmenter le tarif.
- Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce point.

### Décision :

Le Conseil Municipal,

- Entendu l'exposé de Madame la Maire,
- Après en avoir délibéré et procédé au vote,
- A l'unanimité

### DÉCIDE

- De ne pas augmenter la location de la chasse
- De louer la chasse pour un montant de 160 €
- De prévoir l'inscription de la recette au budget communal

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/02/2022  
Le Maire  
JOSETTE PELTIER